Image not found or type unknown

intermache rupture de contrat

Par **mumu68**, le **27/07/2011** à **16:31**

bonjours,

je travaille dans un intermarch depuis 10 ans cdi. et j'aimerai quiteer mon travail en demande a mon patron une rutpure de contrat..

ma question et comment cela se passe t'il?? faut t'il attend la fin dee l'annee? ai-je droit au comage par la suite

un grand merci pour ce qui repondrons

mumu 68

Par **P.M.**, le **27/07/2011** à **17:04**

Bonjour,
Si l'employeur l'accepte la rupture conventionnelle peut avoir lieu à tout moment en respectant la procédure...
Elle ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés